

Siège :
Cavaillon

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

SEANCE DU 30 JUIN 2011

ARRONDISSEMENT D'APT

Nombre de
membres
En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27

L'an deux mille onze et le trente juin, à dix huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Provence Luberon Durance, légalement convoqués le seize juin deux mille onze, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil - Mairie de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUCHET.

N° 2011-06-
04

OBJET :
Environnement :
Lancement
d'un appel
d'offres
relatif à
l'acquisition
de conteneurs
enterrés.
Autorisation
du Président
de signer le
marché

Étaient présents :

M. ALQUIE Bernard — M. BARNAUD Claude — M. BATOUX Philippe —
Mme BASSANELLI Magali — M. BENSI Jean-Claude — M. BOREL Félix —
M. BOUCHET Edmond — M. BOUCHET Jean-Claude — M. COURTECUISSÉ
Patrick — M. DAUDET Gérard — Mme DELONNETTE-ROMANO Valérie —
Mme GEYLER Véronique — Mme GIRARD Nicole — Mme GONTHARD
Sylviane — M. LAZZARELLI Jean-François — M. LORELLO Patrice — M.
MOUNIER Christian — M. MOURIER Daniel — Mme PAUL Joëlle — M.
PEYRARD Jean-Pierre — M. RAYNE Georges — M. SANNER André — Mme
STOYANOV Annie — Mme SUEUR Mireille.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. NECTOUX Philippe ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme SERRE Josette ayant donné pouvoir à Mme PAUL Joëlle
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse ayant donné pouvoir à M. MOUNIER
Christian

Secrétaire de séance :

Mme DELONNETTE-ROMANO Valérie est élue secrétaire de séance.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code des marchés publics et notamment son article 53 et ses articles 57 à 59 ;
- Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 20 juin 2011,

La Communauté de Communes souhaite participer à l'aménagement du centre-ville des Communes membres au travers de l'installation de conteneurs et colonnes enterrés.

Les objectifs de la CCPLD sont nombreux :

- valoriser le cadre de vie des centres villes et centre-village,
- améliorer la collecte des déchets ménagers et assimilés en supprimant les points insalubres,
- offrir un service de collecte sélective de proximité aux habitants et aux commerçants en densifiant les colonnes à verre et à journaux magazines.

Dans le cadre des travaux d'aménagement du cours Gambetta et de ses

abords engagés par la ville de Cavaillon, il a été décidé d'installer des conteneurs enterrés pour la collecte des ordures ménagères et des colonnes enterrées pour le verre et les papiers.

Un marché d'acquisition de ces fournitures a ainsi été lancé par la Communauté de communes selon la procédure de l'appel d'offres. Il consiste en un lot unique qui comprend la fourniture, l'installation et la maintenance de :

- conteneurs pour les ordures ménagères : la fourniture, l'installation et la maintenance de système escamotable pour conteneurs enterrés 770 litres destinés à la collecte par Benne Ordures Ménagères.
- colonnes pour le tri des verres et des journaux magazines : la fourniture, l'installation et la maintenance de colonnes enterrées 4 m3 pour la collecte du tri sélectif (verre, journaux/magazines) par camion grue.

Sur les projets d'aménagement à Cavaillon, il est prévu sur 3 ans 11 points pour les ordures ménagères (2 bacs à roulettes enterrés couplés avec un système d'ascenseur), 5 colonnes à journaux magazines et 5 colonnes à verres. Le montant prévisionnel est de 210.000 euros sur 3 ans. Les prestations feront l'objet de bons de commandes, émis au fur et à mesure des besoins ; ces derniers étant liés à l'exécution des travaux d'aménagement de la ville de Cavaillon dont la commune de Cavaillon est maître d'ouvrage.

Conformément à l'article L 2122-21 1 du code général des collectivités territoriales, il s'agit d'autoriser monsieur le Président à signer le marché qui résultera de l'appel d'offres en cours avec l'entreprise qui aura présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

**Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
délibère, et
par 27 voix, 0 contre, 0 abstention**

● **AUTORISE** monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché relatif à l'acquisition des conteneurs enterrés avec l'entreprise qui aura présenté l'offre économiquement la plus avantageuse ; et si l'appel d'offres se révélait infructueux, à signer soit le marché négocié soit le nouveau marché qui serait nécessaire.

● **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets principal 2011 et suivants.

Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 1^{er} Juillet 2011

Le Président,



Jean-Claude BOUCHET

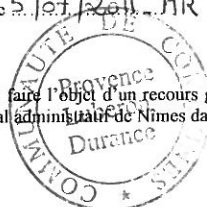
Pour le Président,
et par délégation
le Vice-Président
Bernard ALQUIÉ

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 5/07/2011 AR 080 248400301 - 2011 06 30 - 2011 06 04 DE
De la publication le 5/07/2011

Fait à Cavaillon, le 5/07/2011.

Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la communauté de communes ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat.



Pour le Président,
et par délégation
le Vice-Président
Bernard ALQUIÉ